

Décision n° 2007-24 du 21 décembre 2007 modifiant le prix pour l'inscription d'un donneur volontaire de moelle

21/12/2007

Le prix applicable à l'inscription d'un nouveau donneur de moelle sur le registre France Greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine est fixé à 203 euros.

Consulter ici la décision n° 2007-24 du 21 décembre 2007 modifiant le prix pour l'inscription d'un donneur volontaire de moelle